



Fin de contrat determiner pas de cdi

Par **marionmaon**, le **18/03/2013** à **19:51**

bonjour je viens pour que vous m'apportiez votre aide. cela concerne mon compagnon il travail pour la mairie de paris cel fais bientot 18 mois il a eu un cdd de 3 mois qui a debuter en novembre 2011 puis il a été renouveler 3mois puis 6 mois puis encore 6mois et malgres une promesse orale de titularisation alors que son contrat se termine en avril on lui dit qil ne pourra pas etre renouveler et qu'il ne pourra pas etre titular sauf sil passe un concours de la mairie de paris mais il faut qu'il l'obtienne avant la fin de son contrat???ndeplus apparemment la maison de retraite ou il travail va fermer a la fin de l'année!rnont ils le droit de lui faire signé ces 4 cdd sont ils dans la loi?rnEst vrai que s'il passe et reussi un concours il ne pourra comme meme pas etre titulaire?rncomment peut il faire?rnsvp aidez nous....rnmerci d'avancernMarion

Par **moisse**, le **19/03/2013** à **09:02**

bonjourrnTout ce qui vous a été indiqué esr vrai.rnOn ne peut pas être titularisé dans la fonction publique, y compris territoriale, sans concours donnant accès au statut de fonctionnaire.rnpar contre on peut enchaîner les CDD jusqu'à 6, nombre au dela duquel on peut devenir agent contractuel, ici de collectivité teritoriale.